



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°22/063
Direction territoriale du Havre

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située, à MTV, Route des Gabions, sur la commune de Gonfreville l'Orcher dont la référence Haropa Solutions est le n° 5590 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de graves de recyclage.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société MATERIAUX BAIE DE SEINE, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé Parc des Marais – 76700 GONFREVILLE L'ORCHER, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre sous le numéro SIREN 394 926 877 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société MATERIAUX BAIE DE SEINE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 22-068 portant sur la dépendance susvisée le 6 septembre 2022.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain brut d'une surface d'environ 15 140 m² située sur la commune de Gonfreville l'Orcher.

Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 18 avril 2022.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 22-068 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.